

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021A 19 HEURES

Le 09 Avril 2021 à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

Étaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, Madame LEVEQUE Marie-Claude, M. FREMIN DU SARTEL Laurent, Mme. PETIT Sara, M. L'YVONNET Christian, Mme. DEPIEDOUE Caroline, Mme. PIERRE Nelly, Mme. COMBELLES Naz, Mme. FRADIN Marine.

Procurations :

Absents excusés : Monsieur PUYBASSET Louis

Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Convocation du 23 mars 2021

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : sans observation

Informations générales et délibérations : sans objet

Signature des Comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux.

En préambule, le Maire félicite Madame Emma Macdaid qui vient d'obtenir la nationalité française après 28 ans de présence dans notre pays et le commencement de son 3^{ème} mandat comme conseillère municipale. Sous les applaudissements du conseil, il la remercie pour son investissement sans faille pour notre village.

Après Madame Martina Dumont qui l'a également obtenue en 2020, c'est notre 2^{ème} berchérienne que nous aurons le plaisir d'honorer lors d'une manifestation dès que la situation sanitaire le permettra.

Finances

Pascal Philippot- Marie-Claude Lévêque

Délibération n° 1-09/04/2021 : approbation du compte de gestion 2020 du service assainissement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 du service assainissement par M. le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2-09/04/2021 : approbation compte administratif 2020 du service assainissement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Approuvé à 13 voix, Mr PHILIPPOT n'ayant pas pris part au vote

Le Maire sort de la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2020 sont les suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement	86 076.53 €
- Excédent de la section d'investissement	15 865.94 €
Excédent global	101 942.47 €

En €	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1		39 027.70		53 379.28		
Opérations de l'exercice 2020	60 397.96	37 236.20	82 846.76	115 544.01		
Totaux		76 263.90		168 923.29		
Résultat de clôture		15 865.94		86 076.53		101 942.47

Délibération n° 3-09/04/2021 : vote de l'affectation du résultat 2020 du service assainissement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du **compte administratif 2020** qui présente les résultats suivants :

- section d'investissement ligne 001 : **15 865.94 €**
- section d'exploitation : **86 076.53 €**
- reste à réaliser : **Néant**
- excédent de financement de la section d'investissement : **15 865.94€**

Le conseil décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation :

- En section d'exploitation au chapitre R002 : Excédent d'exploitation reporté pour **86 076.53 €**

Délibération n° 4-09/04/2021 : vote du budget primitif 2021 du service assainissement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Le conseil approuve le budget **primitif 2021** :

- Section d'exploitation **Dépenses : 115 312.89 € Recettes : 162 200.80 €**
- Section d'investissement **Dépenses : 68 278.83 € Recettes : 68 278.83 €**

Délibération n°5-09/04/2021 : approbation du compte de gestion 2020 de la commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le receveur municipal pour le budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 6-09/04/2021 : approbation du compte administratif 2020 de la commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Approuvé à 13 voix, Mr PHILIPPOT n'ayant pas pris part au vote

Le Maire sort de la salle pour le vote, adjoint M. Guy PRADES fait voter le compte administratif. Le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020.

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2020 sont les suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement	<u>472 274.47 €</u>
- Déficit de la section d'investissement	<u>202 619.91 €</u>
Excédent global	<u><u>269 654.56 €</u></u>

En €	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1	93 034.97			342 994.39		
Opérations de l'exercice 2020	<u>355 883.12</u>	<u>246 298.18</u>	<u>588 675.60</u>	<u>717 955.68</u>		
Totaux	448 918.09	246 298.18	588 675.60	1 060 950.07		
Résultat de clôture	202 619.91			472 274.47		269 654.56
Restes à réaliser	77 044.00	43 526.68	0	0		
Total avec les RAR	525 962.09	289 824.86	0	0		
Résultats définitifs	236 137.23			472 274.47		236 137.24

Délibération n° 7-09/04/2021 : vote de l'affectation du résultat 2020 de la commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Résultats Cumulés du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement **472 274.47 €**
- Section d'investissement ligne 001 dépense : **-202 619.91€**

- Solde Restes à réaliser : - **33 517.32 €**
Besoin de financement de la section d'investissement = **236 137.23 €**

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

- en section d'investissement à l'article 1068 Recette : **236 137.23 €**
- en section de fonctionnement à ligne 002 Recette : **236 137.24 €**

Délibération n°8-09/04/2021 : vote du budget primitif 2021 de la commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Le conseil approuve le budget primitif 2021 :

- Section d'exploitation **Dépenses : 918 175.24 € Recettes : 918 175.24 €**
- Section d'investissement **Dépenses : 534 632.07 € Recettes : 534 632.07 €**

Délibération n°9-09/04/2021 : Vote des taux d'imposition de deux taxes directes locales pour 2021:

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, les modalités de vote des taux seront légèrement modifiées. En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus une recette pour les communes et la part du foncier bâti du département ira aux communes. Le conseil communal ne devra donc pas s'exprimer sur le vote du taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, vu la conjoncture actuelle, de ne toujours pas augmenter les taux.

- Taxe foncière bâti : **42.88 % (22.66 % taux 2020 communal + 20.22 taux département transféré à la commune)**
- Taxe foncière non bâti : **40,94 %**

Délibération n°10-09/04/2021 : vote des tarifs du service assainissement :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Désignation	Tarif
Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien	1 549.44 € base*)
Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique	7 230.71€ (base*)
Taxe part communale tarif de l'eau <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement part communale 	30 € / an

• Taxe d'assainissement	1,8250 € HT / m ³
-------------------------	------------------------------

(base*) rappel : Les tarifs de raccordement à l'assainissement sont fixés par le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et actualisé chaque année (chapitre 4 article 16 du règlement d'assainissement).

Délibération n°11-09/04/2021 : Non rattachement des charges et des produits sur le budget assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

Le budget assainissement, géré sous la nomenclature M49, est concerné par l'obligation de rattachement des charges et produits. Ces rattachements ont pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité.

Après en avoir délibéré, le Conseil estimant le caractère non significatif des éventuels rattachements, **AUTORISE** le non-rattachement des charges et produits pour **l'exercice 2021** du budget Assainissement.

*Agglo du Pays de Dreux
Christían L'Yvonnet - Laurent Dusartel*

Commission assainissement du 9.03.2021 :

1/ Mise en place d'un groupe de travail pour étudier les différentes options possibles pour remplacer l'actuel contrat en DSP de gestion de l'assainissement des communes de

Dreux

Chateaufort en thymerais

Ezy sur Eure

Ivry la bataille

Objectif secondaire du groupe de travail : Définir une stratégie cohérente de gestion des services d'assainissement collectif en se projetant dès aujourd'hui **sur la totalité du territoire.**

En dehors de cela :

- Rappel sur le règlement et le fonctionnement du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif). (un clin d'œil aux communes qui ne le respectent pas)
- Présentation de travaux à venir sur les communes de Dreux et de Cherville. (Renforcement du réseau et construction d'une station d'épuration à roseaux (écologique) comme chez nous.
- Rappel général sur les différentes étapes de la réalisation des travaux d'assainissement.
- Information sur une action de la commission assainissement qui s'intéresse à la commune de Guainville dont une partie des effluents est traitée par une station d'épuration située hors de l'agglo et dont les tarifs sont élevés. Ouverture de négociation tarifaire)

Commission déchets du 18.02.2021 :

Etude d'optimisation en cours

- L'extension des consignes de tri (aux films, pots et barquettes en plastique), d'ici fin 2022,
- la collecte à la source des biodéchets (partie fermentescible des ordures ménagères) en 2025,
- la mise en place de la Tarification Incitative (TI)

Ces nouveaux enjeux avec des échéances à court terme ont nécessité la réalisation d'un diagnostic du territoire (modes et fréquences de collecte, flux collectés, coûts, modalités de service...).

L'échéance du marché de prestation avec SUEZ au 31 décembre 2018, pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre de 54 communes du territoire

Monsieur Barbier déclare que Toutes les solutions ont pour but de faire diminuer les coûts via par exemple, le passage à la collecte du verre en apport volontaire.

Question à suivre avec diligence le devenir des modalités de collecte du verre

Le conseil approuve l'intervention de Madame Le Bihan Maire d'Anet « Pour l'apport volontaire, nous avons déjà donné et je suis absolument contre. L'entretien est compliqué, les gens ne sont pas raisonnables et déposent leur verre à n'importe quelle heure et parfois à côté des bacs, nécessitant l'intervention des employés communaux. L'Agglo est censée venir nettoyer mais je serais étonnée qu'ils interviennent tous les jours. »

Auquel il faut rajouter les lieux d'implantation des blocs de collecte et des nuisances sonores qui s'ensuivront.

Suite à cette information s'oppose à toutes implantations d'apport volontaire de verre sur la commune

Commission eau-GEMAPI du 24.03.2021

La question de la compétence GEMAPI dans la communauté d'agglo est toujours dans l'air et aucune homogénéité n'existe à ce jour. Pour info le SMAVA a une compétence totale sur la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et sur la PI (Prévention des Inondations). Le SBV4R aurait une compétence uniquement sur la GEMA et enfin l'agglo revendique une compétence totale sur l'ensemble de la GEMAPI.

Question à suivre et ce d'autant plus que la mise en place de la taxe GEMAPI signifie pour l'ensemble de nos concitoyens une imposition supplémentaire, alors que les coûts liés à la gestion des rivières étaient jusqu'à présent supportés par l'agglo. Pour info, le budget GEMAPI pour l'agglo serait de 719 000 € soit

environ 6.5 € par an par habitant sans excéder 40€ par foyer. La GEMAPI devrait être perçue par l'intermédiaire de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Manifestations – Associations – Médiathèque Guy Prades

En prévision des fêtes du 14 juillet, le feu d'artifice a été commandé. Si, pour des raisons sanitaires il ne peut être tiré, il sera réservé pour une prochaine manifestation : fête à l'occasion de la fin de la crise sanitaire ou la fête nationale suivante.

Le Maire et le Conseil espèrent néanmoins que bientôt, nous pourrons tous nous réunir pour retrouver le bonheur de vivre ensemble. Aussi il serait bien de commencer à travailler sur les manifestations à venir, afin que dès que ce sera possible, nous ayons déjà des projets bien ficelés à mettre rapidement en œuvre. Le cluedo pourrait être organisé en septembre ou octobre.

Tous les berchériens désirant s'y investir peuvent dès maintenant se rapprocher de l'association « village en fête ».

Urbanisme Pascal Philéppot

Information : Orange a déposé un nouveau dossier pour l'implantation d'une nouvelle antenne. Celle-ci est contraire à notre règlement d'urbanisme, néanmoins conformément à la législation ce dossier a été transmis pour avis à la DDT , à l'ABF à la Sous-Préfecture.

Environnement Marine Fradin – Nicolas Vezien – Naz Combelle – Caroline de Piédoüe

Les élagages des arbres morts ou en mauvais état ont été réalisés.

Les nouvelles plantations dans le parc ont été effectuées

La plantation des arbres des naissances sera effectuée à l'automne 2021.

Un recensement des arbres remarquables a été fait à la demande du Département qui veut faire un recueil de ceux-ci sur notre territoire. Un dossier a été fait avec des photos sur site, et un complément par les vieilles cartes postales en archives.

Monsieur Axel Prieur nous a apporté son soutien et ses compétences, qu'il en soit remercié.

Les derniers panneaux 'entrées et sorties de village' ont été implantés.

Un certain nombre de riverains ont procédé à l'élagage de leur végétation en bordure de voirie, un courrier de rappel va être adressé à ceux qui ne l'ont pas encore réalisé.

En ce début de printemps et les risques de recrudescence de nids de chenilles processionnaires, il est impératif que chacun surveille ses résineux et ses chênes pour traiter dès que possible cette calamité.

De son côté, la mairie est, elle aussi, attentive sur le domaine public.

Travaux
Pascal Philéppot

Les enfouissements des réseaux bois Rouland et rue Saint Marc sont terminés.

Les études pour ceux de la rue de Normandie, du Mesnil Simon et de la Côte aux renards sont en cours.

Voirie : la mairie est attentive aux travaux programmés par le département sur la RD 933 (rue de Normandie) et de la rue de Rouvres pour négocier, compte tenu de la présence du matériel, avec les entreprises pour la voirie de la Côte aux Renards et du quartier des Cytises.

Les études, dossiers de travaux et les demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Départemental pour les travaux ci-dessus mentionnés, ainsi que pour des aménagements de sécurité rue du Mesnil Simon. Ces aménagements permettront de rétablir la circulation des piétons qui avait été mise à mal lors de stationnements abusifs.

Le projet d'extension de la médiathèque pour en faire un pôle culturel lié à l'arsenal est en cours d'étude.

Communication
Sandra Dausend

L'élaboration du bulletin municipal est en bonne voie. Les documents ont été envoyés à la graphiste pour un premier jet.

Le bulletin devrait pouvoir être distribué en mai.

Personnel
Pascal Philéppot

Suite à un arrêt maladie et afin de soulager le travail du secrétariat, la mairie de Bû a mis à notre disposition une secrétaire à temps partiel. Ce dispositif devrait perdurer afin de compléter la mise à temps partiel d'un de nos agents depuis le 1^{er} avril 2021. Nous remercions la mairie de Bû et ses services pour l'aide apportée.

Action Sociale
Pascal Philéppot

Conformément aux instructions préfectorales un recensement afin « d'aider uniquement les personnes de plus de 75 ans les plus fragiles ou isolés qui souhaiteraient se faire vacciner et qui auraient des difficultés » a été fait et transmis. Dès l'arrivée des vaccins le CCAS de Dreux les a contactés et les rendez-vous ont été fixés.

Pour les autres personnes de plus de 75 ans et les vaccins commençant à être approvisionnées, une information préfectorale du 20 février a été affichée à la mairie avec la marche à suivre. Elle a aussi été affichée à l'agence postale, à la salle des associations et mise sur le site de la mairie.

Syndicats
SBV4R
Caroline de Piédoüe

Le Conseil, à la demande du maire, se fait assister et aider par Monsieur Patrick Mouchard qui pendant 19 ans s'est impliqué dans ce syndicat, en connaît parfaitement les questions, en a la mémoire et le fonctionnement.

Il l'en remercie vivement.

Le 2 mars 2021, première réunion du Comité de Pilotage concernant l'étude de restauration de la continuité écologique aux moulins de Berchères-sur-Vesgre et de Saint-Ouen Marchefroy.

A cette réunion étaient présents le SBV4R, le bureau d'études SEGI, la Préfecture avec les services de la DDT, l'ABF, la fédération de pêche, les propriétaires des moulins et les délégués des Communes. Par contre, les services du Département et l'Agence de l'Eau Seine Normandie étaient absents.

Rappel du contexte de l'étude initiée par le SIBV (Basse Vesgre) fin décembre 2017 et reprise lors de la fusion par le SBV4R.

Les objectifs de cette étude sont :

De rétablir la continuité écologique,

De favoriser l'écoulement des eaux sans aggraver le risque inondation,

D'améliorer la fonctionnalité naturelle de la Vesgre par la diversification des écoulements et la restauration des connexions avec ses annexes hydrauliques.

Présentation par le bureau d'études SEGI de la phase diagnostic et de quatre scénarii d'aménagement par moulin.

Pour information, la Commune de Berchères comme les propriétaires du moulin ont rappelé avec insistance qu'une alimentation du canal usinier et donc du canal de fuite était impérative, que le lavoir devait conserver tout son attrait par des aménagements adaptés et que les berges impactées par les scénarii devront aussi être aménagées de façon adaptée.

Du fait de l'absence de l'Agence de l'Eau, principal financeur de l'étude aucune décision n'a été prise.

Le SBV4R reviendra vers la Commune après la visioconférence avec l'Agence de l'Eau ainsi que les retours et avis des participants présents.

*Syndicats
SMICA
Emma Macdaid*

Notre contribution au SMICA s'élèvera cette année à 12 756 €.

**Décisions municipales
Pascal Philippot**

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 4 parcelles.

Séance levée à 21h 36